

Affaires courantes

ment fédéral doit, entre autres, voir à la gestion durable à long terme de cette espèce et à établir des quotas qui soient justes.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une pétition provenant de résidents de Victoria, Port Alberni, Nanaimo et Qualicum Beach, en Colombie-Britannique. Ces personnes sont préoccupées par la façon dont le gouvernement fédéral s'est comporté lors des négociations avec les autochtones d'Oka, au cours de la crise de l'été dernier.

Ces personnes s'attendent que le gouvernement du Canada, conformément à ses pouvoirs et responsabilités, entreprenne immédiatement de négocier de façon équitable avec tous les peuples autochtones du Canada qui luttent afin que leurs droits fonciers et leurs revendications territoriales soient dûment pris en considération. L'inertie des autorités fédérales aurait pour seul effet de faire persister les tensions raciales au Canada et d'engendrer des actes de racisme dangereux et insensés.

L'Assemblée des chefs du Manitoba ainsi que la coalition manitobaine contre l'apartheid ont fait circuler cette pétition.

LES SERVICES DE POMPIERS VOLONTAIRES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, j'ai encore une fois le plaisir de présenter des pétitions. Celles-ci proviennent de deux services de pompiers volontaires: L'une vient de Stellarton, tandis que l'autre vient de Hantsport, deux localités de la Nouvelle-Écosse.

Les pétitionnaires signalent simplement que les services d'incendie assurent une protection essentielle qui permet de sauver des vies humaines ainsi que les biens des citoyens. Or, étant donné que le ministère fédéral des Communications a décrété d'énormes augmentations des frais des télécommunications par radio, y compris les frais de licence, ces hausses prohibitives risquent d'imposer un lourd fardeau aux services faisant appel à des pompiers bénévoles qui donnent gratuitement de leur temps pour protéger la collectivité. En conséquence, les pétitionnaires demandent au gouvernement de réviser sa position et de respecter l'engagement, pris en 1986 par le ministre des Communications de l'époque, portant que les services d'incendie ne seraient pas touchés par ces augmentations. Ils demandent le rétablissement de cette exemption dans le cas des services d'incendie, conformément à la promesse faite par l'ancien ministre des Communica-

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): J'ai une autre série de pétitions, qu'il est particulièrement indiqué de présenter aujourd'hui. Ces pétitions viennent de ma circonscription de Dartmouth. Beaucoup d'habitants de la région de Dartmouth-Halifax sont fondamentalement, absolument et irrévocablement opposés à cette taxe aberrante que le gouvernement veut imposer sur les produits et services.

Ils exhortent le gouvernement à retrouver ses esprits, à renoncer à cette taxe et à ne pas faire ce qu'il compte faire aujourd'hui ou demain, c'est-à-dire imposer la tyrannie de la majorité à l'autre endroit pour faire adopter cette taxe impopulaire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai l'honneur, en vertu de l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition qui traite également de la taxe proposée sur les produits et services.

Les signataires présentent deux arguments. Ils disent d'abord que le gouvernement devrait renoncer à cette taxe régressive et injuste. Ensuite, il fait remarquer que les sénateurs libéraux ont eu plusieurs fois la possibilité de rejeter la taxe, mais que, pour des raisons mystérieuses, ils ne l'ont pas fait. Peut-être cherchent-ils à donner l'impression qu'ils s'y opposent. Ils ont eu cinq fois l'occasion de rejeter la taxe, mais ils ne l'ont pas fait.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui, au nom de mon ami et de moi-même, aux questions no 389 et 400.

[Texte]

LES VOYAGES DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL À L'ÉTRANGER

Question n^o 389—**M. Nunziata:**

Depuis le 23 février 1990, le solliciteur général du Canada s'est-il rendu à l'étranger et, dans l'affirmative, a) à combien se sont élevées ses dépenses de voyage, ventilées par postes et par voyage, incluant (i) le prix des billets d'avion, (ii) les frais d'hébergement, (iii) les frais de location de voitures, de taxis, de limousines, (iv) les frais de représentation, b) le ministre était-il accompagné par (i) des membres de son personnel, (ii) des représentants du ministère du Solliciteur général, (iii) des membres de sa famille, (iv) d'autres personnes et, dans l'affirmative, de qui s'agissait-il, c) à quelles dates a-t-il quitté le Canada et a-t-il été de retour, d) quel était le but de chacun de ces voyages, e) une réunion de suivi a-t-elle été organisée pour discuter des résultats de ces voyages, f) en a-t-il fait rapport par écrit?

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Entre le 23 février 1990 et le 22 octobre 1990, le Solliciteur général a représenté le Canada deux fois à l'étranger.